



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2017-07007

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2017

Sommaire

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-06-20-070 - SNCF Décision fermeture Chambray lès Tours à Monts (1 page)

Page 3

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-06-20-070

SNCF Décision fermeture Chambray lès Tours à Monts

**Décision du Conseil d'administration de SNCF Réseau
(23^{ème} séance) du 20 juin 2017**

Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 28 avril 2017, de fermeture de la section, comprise entre les PK 223,628 et 232,216, d'une longueur de 8,588 kilomètres, de Chambray-lès-Tours à Monts de la ligne n° 431000 de Paris-Montparnasse à Monts et sa demande de maintien de la voie dans le domaine public ferroviaire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}

La section, comprise entre les PK 223,628 et 232,216, d'une longueur de 8,588 kilomètres, de Chambray-lès-Tours à Monts de la ligne n° 431000 de Paris-Montparnasse à Monts est fermée.

ARTICLE 2

La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 20 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Patrick JEANTET